

PREMIER RAPPORT
SOU MIS AUX
GOUVERNEMENTS DES NATIONS UNIES
PAR LA
COMMISSION INTÉRIMAIRE DE L'ALIMENTATION
ET DE L'AGRICULTURE

I. LA COMMISSION INTÉRIMAIRE

A. SA CONSTITUTION ET SES ATTRIBUTIONS

1. La Commission Intérimaire de l'Alimentation et de l'Agriculture a été instituée par la Conférence sur l'Alimentation et l'Agriculture tenue par les Nations Unies à Hot Springs, en Virginie, en mai 1943, aux fins marquées dans le vœu qui suit:

"ATTENDU:

"1. Qu'il est difficile d'écarter la misère à moins que toutes les nations animées d'un même désir agissent d'accord pour accroître et améliorer la production, augmenter l'embauchage, hausser le niveau de la consommation et rendre plus libre le commerce international;

"2. Que la première condition pour écarter la misère est de donner suite aux vœux formés par la Conférence en ce qui regarde la production, la circulation et la consommation des aliments et des autres produits agricoles dans la période d'après-guerre, et que cette œuvre exige la création par les gouvernements et les autorités ici représentés d'une organisation permanente pour s'occuper de l'alimentation et de l'agriculture; à ces causes

"La Conférence sur l'Alimentation et l'Agriculture des Nations Unies

"RECOMMANDE:

"1. Que les gouvernements et les autorités ici représentés reconnaissent et incorporent dans une déclaration ou dans un accord formel l'obligation qu'ils ont envers leurs peuples respectifs et les uns envers les autres de collaborer désormais à relever le niveau de l'alimentation et de l'existence de leurs peuples, et de se tenir au courant les uns les autres des résultats obtenus;

"2. Que les gouvernements et les autorités ici représentés instituent une organisation permanente pour s'occuper de l'alimentation et de l'agriculture; et

"DÉCIDE:

"1. Afin de prendre toutes les mesures possibles pour arriver à ces fins et aux autres buts appropriés indiqués dans la déclaration et dans les vœux particuliers de la Conférence, de créer une Commission Intérimaire qui aura pour mission de donner suite aux recommandations de la Conférence sur l'Alimentation et l'Agriculture des Nations Unies;